

## LES POINTS CLÉS

Private Vie et Private Capi sont des contrats d'assurance-vie et de capitalisation qui offrent :

- Une large gamme immobilière : 12 SCPI, 4 SCI, 6 OPCI avec accès peu restrictif
- 100 % OPCI ou SCI pour les PP ou PM
- Une gamme de FCPR accessible à 100 % des versements
- Arbitrages, mises à jour des FRC (RIC) et versements complémentaires en signature électronique
- Une version de capitalisation qui accepte les Personnes Morales à l'IS commerciales à 100 % en UC (nous consulter).
- Option "investissement progressif" gratuite pour les arbitrages programmés

## CADRE PROPOSÉ

- Assurance vie :** - contrat individuel  
- durée viagère par défaut (*possibilité d'opter pour une durée déterminée*)
- Capitalisation :** - contrat individuel  
- durée déterminée (8 ans min. à 40 ans max.)  
- versements libres

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Fonds euro : 1 M€ max par souscripteur

**Personne Physique :**

- jusqu'à 1 M € : 25 % en UC min
- de 1 à 1,5 M € : 35 % en UC min
- de 1,5 à 2 M € : 50 % en UC min

**Personne Morale à l'IR ou à l'IS :** 100 % UC (50 000 € min.)

## MODALITÉS

**Versements (conditions spécifiques pour les PM à l'IS)**

**Versement initial**

- Prélèvement bancaire possible
- Gestion libre ..... 7 500 €
- Gestion pilotée ..... 5 000 €

**Versements complémentaires**

- Gestion libre ..... 7 500 €, 150 € min par support
- Gestion pilotée
- profil nouvellement investi ..... 5 000 €
  - profil déjà investi ..... 1 000 €

**Versements libres programmés**

- Gestion libre :
- Minimum mensuel ..... 150 €
- Minimum trimestriel ..... 150 €
- Minimum par support ..... 150 €

**Arbitrages**

- En gestion libre ..... 500 € min  
par support en désinvestissement ou réinvestissement
- Solde par support ..... 500 € min
- Entre profils ..... 1 000 € min  
ou totalité du support par profil sélectionné
- Solde par profil ..... 1 500 € min

**Frais\***

**Frais sur versements**

- Gestion libre, profilée et personnalisée ..... 4,50 % max

**Frais de gestion annuels**

- UC ..... 1,00 %
- Fonds Euro Général ..... 1,00 %
- Gestion pilotée ..... 1,00 % à 1,25 % selon profil  
(hors frais de gestion UC)

## Frais d'arbitrage

- En gestion libre et gestion pilotée ..... 1,00 %, 45 € min
- En gestion pilotée, nouvelle allocation dans un profil ..... gratuite
- Arbitrages programmés :
- option « investissement progressif » ..... gratuite
  - options « sécurisation des plus-values », « stop loss relatif », « réallocation automatique » ..... 0,50 % du montant transféré, 45 € min

\* Cf. conditions générales

## VALORISATIONS ET DATES D'EFFET

Le contrat est valorisé quotidiennement.

**Versement**

J+3 après délai d'encaissement à réception du dossier complet chez l'assureur

**Rachat**

J+3 après réception d'une demande de règlement.  
Le règlement du rachat est effectué dans un délai maximal de 1 mois suivant la réception de la totalité des pièces nécessaires.

**Arbitrage**

J+1 après réception avant 11h00 d'une demande d'arbitrage.

## SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

- 1 fonds euro : Fonds Euro Général
- OPC (plus de 700)
- SCPI, SCI, OPCI, EMTN, CLN, FIA
- 4 FCPR (Amundi, Entrepreneur Venture, Isatis capital)

## RENDEMENTS NETS\*

Fonds euros	2015	2016	2017	2018	2019
Fonds Général Spirica	2,25 %	1,71 %	1,70 %	1,60 %	1,20 %
Fonds EuroSélection**	2,81 %	0,49 %	1,88 %	0,00 %	1,76 %
Fonds EuroSélection #2.1	-	-	2,81 %	0,00 %	1,29 %

\* Taux nets de frais de gestion du contrat, bruts de fiscalité et de prélèvements sociaux.

\*\* Fermé à la commercialisation

Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

## RÈGLES D'ÉLIGIBILITÉ DES SOUSCRIPTEURS

Acceptation des résidents français uniquement.

**MODALITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LES SCPI**

50 % max des versements (souscriptions, versements complémentaires et arbitrages)  
500 000 € max par SCPI (Efimmo et Immorente : 50 000 € max)  
1 M€ max par contrat toutes SCPI confondues  
Délai de jouissance : 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit le mois d'investissement  
Réduction de 1,50 % des frais d'investissement  
Rachat possible avec pénalité de 3 % durant les 3 premières années.  
100 % des loyers versés, intégralement réinvestis sur le fonds euro Général (Efimmo et Immorente réinvestis sur le support).

**DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE****Avances**

Possibles selon les conditions définies au Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande.  
Demande possible 6 mois à compter de la date d'effet du contrat.  
Durée de 3 ans renouvelable deux fois par tacite reconduction.  
Montant minimum ..... 2 000 €  
Cumul des avances ..... 60 % max de la valeur du contrat  
Pour les années civiles précédant l'année du remboursement définitif de l'avance : taux mensuel :  
Taux le plus élevé entre : TME + 1 % et taux de PB du fonds Euro Général + 1 %  
Pour l'année de remboursement définitif de l'avance :  
taux mensuels : TME + 1 %

**Rachats partiels**

Montant minimum ..... 1 000 €  
Solde minimum du contrat après rachat ..... 1 500 €  
Montant minimum du rachat par support :  
- En gestion libre ..... 150 €  
- En gestion pilotée ..... 500 €  
Solde minimum par support après rachat :  
- En gestion libre ..... 150 €  
- En gestion pilotée ..... 1 500 €

**Rachats partiels programmés**

Possibles si pas de versements libres programmés  
Pas d'avance en cours  
Minimum sur contrat ..... 10 000 €  
Montant minimum ..... 150 €

**ARBITRAGES PROGRAMMÉS**

Les arbitrages programmés sont accessibles uniquement en gestion libre.  
Dans le cas où une autre opération serait en cours sur le contrat, l'arbitrage programmé pourrait ne pas être réalisé.

**Investissement progressif**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
Arbitrages automatiques mensuels du Fonds Euro Général vers des UC éligibles, sans frais.  
Choix de la durée possible.  
Montant minimum de l'arbitrage ..... 150 €  
Montant minimum de réinvestissement sur chaque support .. 150 €

ASSURÉ PAR

**Spirica**16-18 boulevard Vaugirard  
75015 Paris  
www.spirica.fr

SA au capital social de 231 044 641,08 €, Entreprise régie par le code des assurances, n° 487 739 963 RCS Paris 16-18 boulevard Vaugirard - 75015 Paris  
Private Vie/Private Capi est un contrat d'assurance-vie/capitalisation groupe ou individuel souscrit par l'intermédiaire de Nortia auprès de Spirica, entreprise régie par le Code des assurances. Les garanties de ce contrat peuvent être exprimées en unités de compte ou en euros. Pour la part des garanties exprimées en unités de compte, les montant investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Ce document ne présente aucune valeur contractuelle. La responsabilité de Nortia ne saurait être engagée à quelque titre que ce soit en raison des informations contenues dans le document. Ce document constitue une présentation à caractère purement informatif réservée aux Conseillers de gestion de patrimoine, professionnels, partenaires de NORTIA. Ce document ne peut être reproduit, publié et diffusé partiellement ou intégralement à destination de tout tiers, y compris aux clients, sans l'accord écrit préalable de Nortia. Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles ont été élaborées en fonction de la réglementation notamment fiscale en vigueur laquelle est susceptible d'évoluer. Préalablement à tout investissement ou souscription, il appartient au Conseiller de s'assurer que le produit souscrit est conforme aux besoins de son client, au regard notamment de sa situation juridique et financière, ses objectifs et son expérience en matière d'investissements financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et ne sont pas constantes dans le temps. Afin d'obtenir l'ensemble des informations essentielles de ces contrats et de respecter vos obligations légales vis-à-vis de vos clients, vous trouverez les documents d'informations clés des contrats aux adresses suivantes : www.spirica.fr et/ou www.nortia.fr

Arbitrage réalisé sur la base de la valeur des UC constatée le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois.

**Sécurisation des plus-values**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
Arbitrage des plus-values constatées sur les UC éligibles vers un fonds de sécurisation.  
Constatation quotidienne des plus-values  
Taux de plus-value ..... 5 % min  
Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min  
Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min

**Stop-loss relatif**

Minimum du contrat ..... 10 000 €  
Transfert d'un support de départ vers un ou plusieurs supports d'arrivée, selon un seuil de déclenchement ..... 5 % min  
Constatation quotidienne des moins-values.  
Date de valeur : 1<sup>er</sup> jour ouvré après constatation de la moins-value.  
Montant de l'arbitrage de sécurisation ..... 500 € min  
Montant réinvesti sur chaque support ..... 150 € min  
Solde par support désinvesti ..... 150 € min

**Réallocation automatique**

Arbitrage annuel à la date anniversaire du contrat selon la répartition définie lors de la mise en place de l'option.  
Minimum de réinvestissement sur chaque support ..... 150 €  
A tout moment, possibilité de modifier la répartition cible et de suspendre l'option.

**LA GESTION PILOTÉE**

Le Souscripteur choisit un profil de gestion en adéquation avec son appétence aux risques, parmi les 3 profils gérés par Haas Gestion :  
Portfolio Flexi 3 : part actions ..... 0 % à 40 %  
Portfolio Flexi 4 : part actions ..... 20 % à 70 %  
Portfolio Flexi 6 : part actions ..... 30 % à 100 %

**GARANTIES DÉCÈS**

Les garanties décès plancher et décès plancher indexée sont des options de garantie de prévoyance, exclusives l'une de l'autre. Elles prennent effet dès la souscription.  
Elles sont accessibles uniquement à la souscription, pour tout souscripteur âgé de plus de 12 ans et de moins de 75 ans.

**Garantie plancher simple**

En cas de décès avant 75 ans, le capital garanti est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.  
Capital sous risque ..... 300 000 € max

**Garantie plancher indexé**

En cas de décès avant 75 ans, le capital versé est égal à la somme des versements nets réalisés sur les différents supports indexés au taux de 3 % prorata temporis diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière que les versements, ainsi que des avances et intérêts non remboursés.

DISTRIBUÉ PAR

**NORTIA**  
GROUPE DLPC215, avenue Le Nôtre  
BP 90335 | 59056 Roubaix Cedex 01  
Tél. : 03 28 04 04 04 | contact@nortia.fr  
www.nortia.fr

Société par Actions Simplifiée au capital social de 3 319 613,95 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 398 421 102 et ayant son siège social au 215, Avenue Le Nôtre, BP 90335, 59056 ROUBAIX Cedex 1. Société de Courtage d'Assurance et Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiement, immatriculée sous le n° ORIAS 07 001 890 (www.orias.fr). Les informations relatives au traitement des réclamations sont disponibles sur simple demande ou à cette adresse : http://www.nortia.fr/legales.html